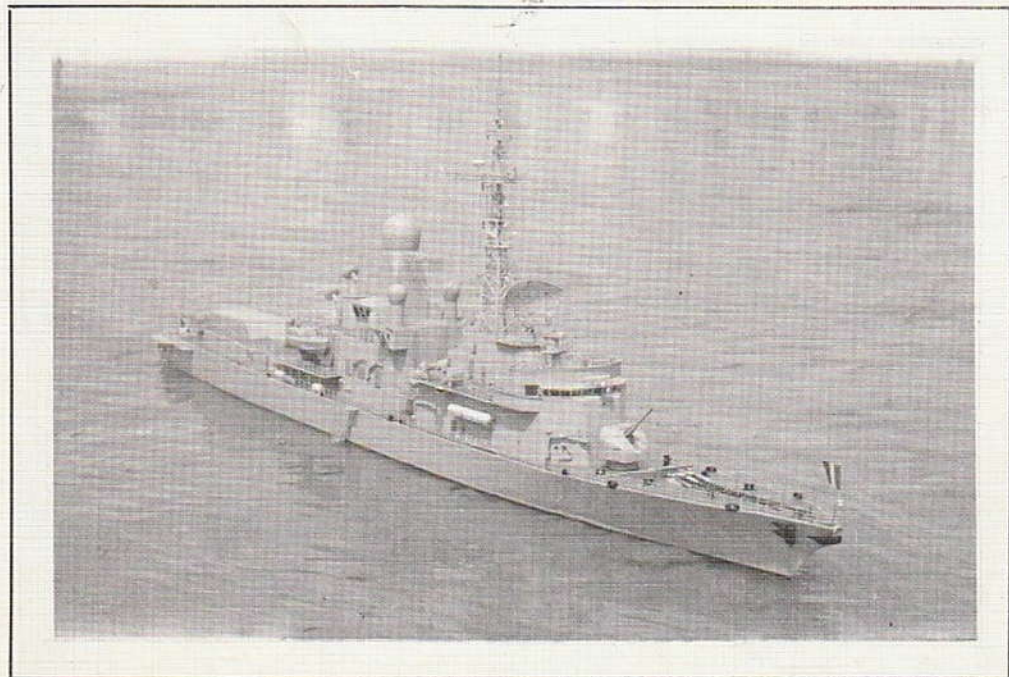
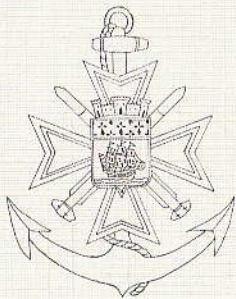


CORVETTE ANTI - AÉRIENNE " CASSARD "



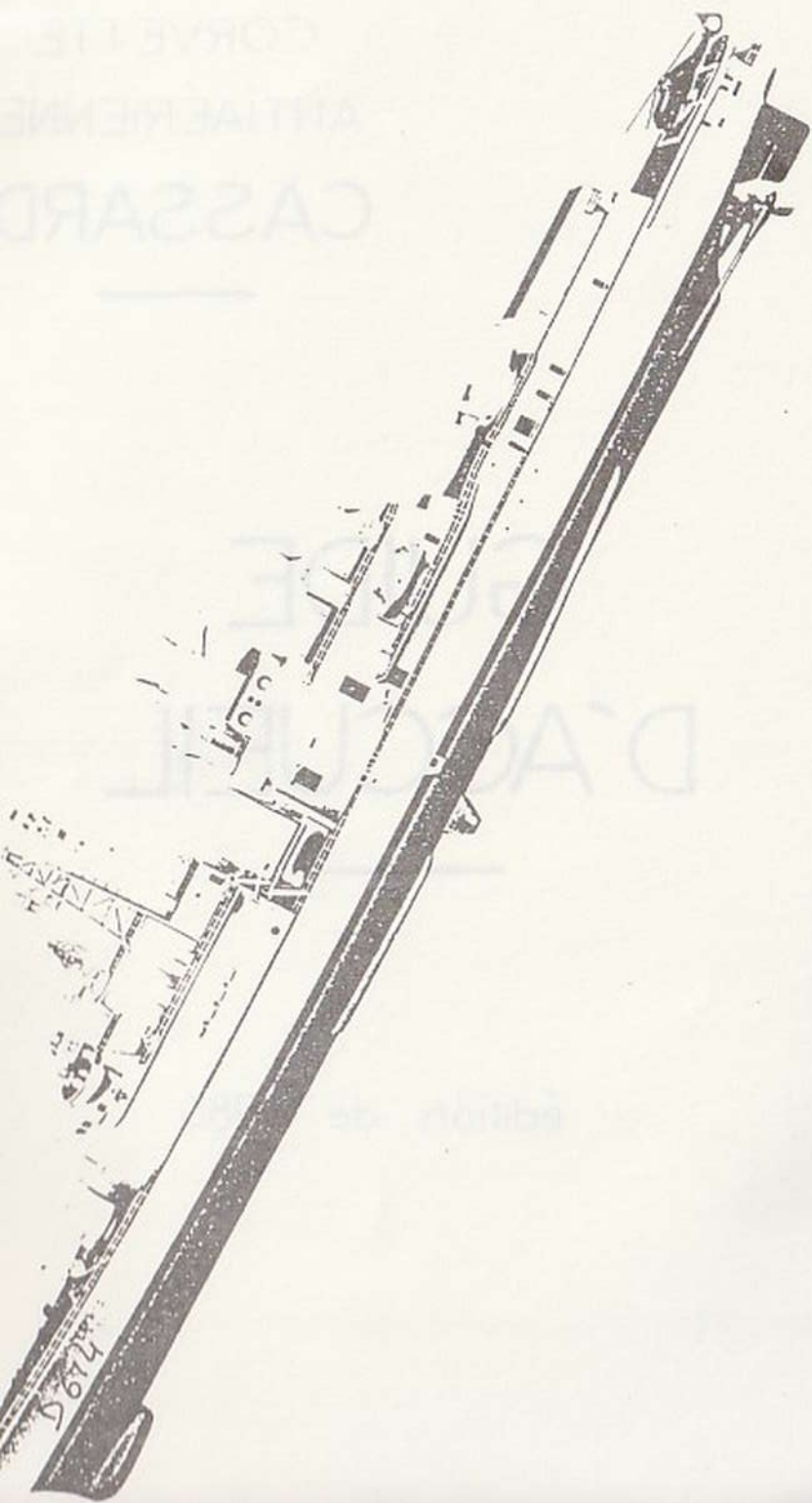
GUIDE D'ACCUEIL



CORVETTE
ANTI-AÉRIENNE
CASSARD

GUIDE
D'ACCUEIL

édition de 1986



Nouvel Embarqué

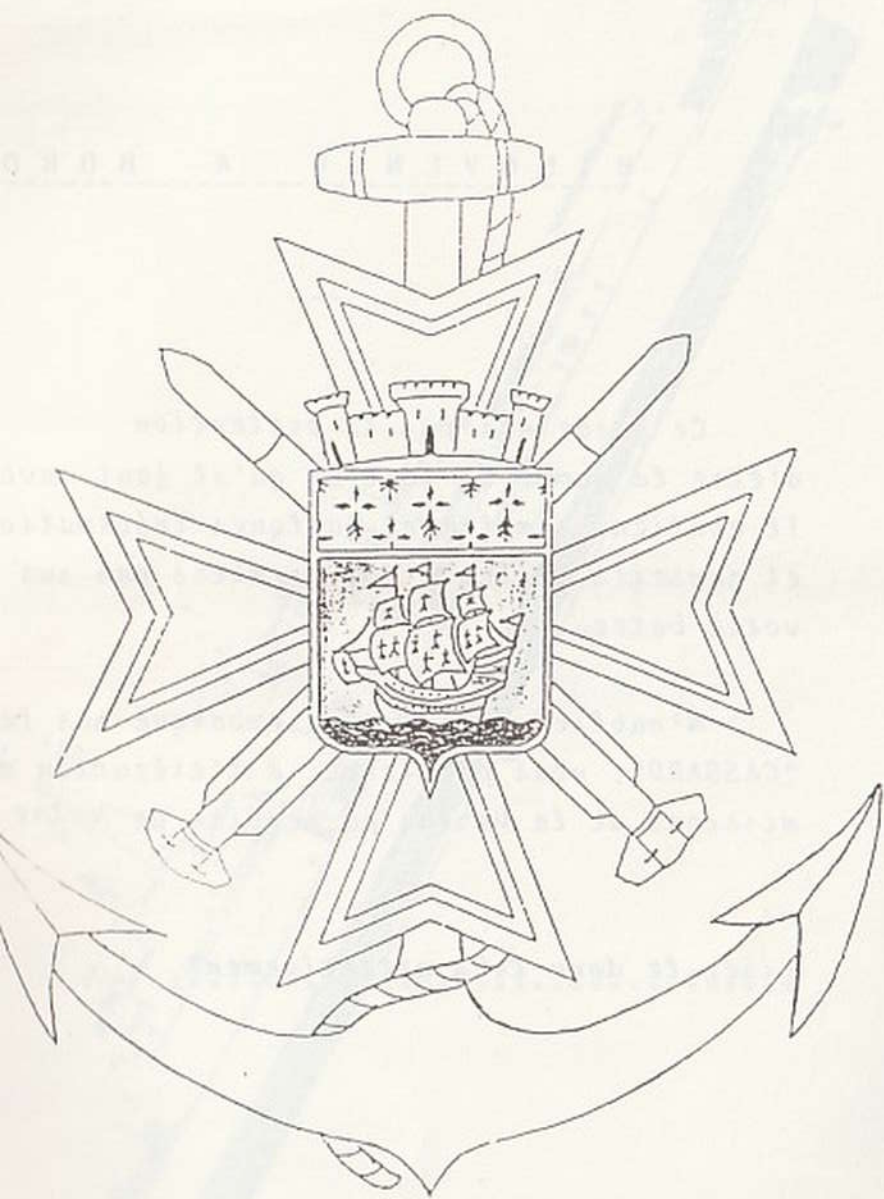
=====

BIENVENUE A BORD

Ce guide n'a pas la prétention
d'être la somme de tout ce qu'il faut savoir.
Il contient simplement quelques informations
et conseils utiles à vos premiers pas sur
votre bateau.

N'oubliez jamais que, embarqué sur le
"CASSARD", vous participez à l'exécution des
missions de la Marine au service de votre Patrie.

Lisez-le donc très attentivement



S O M M A I R E

	Pages
1 - Formalités d'embarquement.....	6
2 - Premières notes.....	7
3 - Présentation du bâtiment.....	8
4 - Jacques CASSARD, corsaire nantais. 1679 - 1740	9
5 - Encadrement.....	10
6 - Repérage des locaux	12
7 - Sécurité.....	14
8 - Rôles.....	16
9 - Vie pratique.....	18
10 - Permissions.....	20
11 - Recommandations.....	22
12 - Sports et loisirs.....	23
13 - Téléphone - Courrier.....	24
Annexes : Planches diverses indiquant les logements.	

1.- FORMALITES D'EMBARQUEMENT

C'est au B.S.I. (Bureau du Service Intérieur) que l'on vous a remis ce guide, ainsi qu'une fiche de mouvements.

Vous avez 48 heures pour faire les visites et accomplir les formalités indiquées par la fiche.

Vous collecterez un visa à chaque étape et rapporterez la fiche au B.S.I. lorsque les cases seront remplies.

2.- PREMIERES NOTES

Vous appartenez à la ... ème compagnie.

Votre Capitaine de Compagnie est :

.....

Votre Adjudant de Compagnie est :

.....

Votre Chef de Groupe est :

.....

Votre numéro de rôle est :

.....

Votre poste est le poste

C'est votre Chef de Groupe qui s'occupe directement de vous. C'est à lui que vous devez communiquer vos problèmes éventuels.

3.- PRESENTATION DU BATIMENT

Mis à flot le 6 février 1985 à Lorient, le "CASSARD" est le prototype d'une série de bâtiments anti-aériens. Sa mission principale est de mener la lutte anti-aérienne au profit d'une force navale ou d'un convoi.

Le "CASSARD" déplace 4000 tonnes et mesure 139 mètres de long et 14 mètres de large. Il cale un peu plus de 5 mètres.

Quatre moteurs diésel, développant ensemble 43.000 chevaux, entraînent les deux arbres d'hélice. Le "CASSARD" file 30 noeuds et peut parcourir 8.000 milles nautiques (15.000 kilomètres) à 17 noeuds.

Notre bâtiment est le dixième du nom, et le plus gros de tous. Son ultime devancier était un Escorteur d'Escadre lancé à Nantes en 1953 et désarmé en 1976.

4.- JACQUES CASSARD - Corsaire nantais

(1679 - 1740)

Jacques CASSARD naît à Nantes le 30 septembre 1679, d'une famille de marins et d'armateurs. Capitaine au commerce dès 1700, il s'illustre au cours de la guerre de succession d'Espagne.

Corsaire entre 1705 et 1708, il prend vingt-sept navires au commerce ennemi. Sa gloire naissante lui vaut brevet du roi et la possibilité de poursuivre sa carrière sur les vaisseaux de l'Etat.

Il sauve le Provence de la famine à trois reprises en 1709 et 1710, remporte la victoire de Tabarka (29 avril 1709) et s'empare de plusieurs vaisseaux anglais.

Il parvient à ravitailler en 1711 l'armée d'Espagne. Il ravage les possessions anglaises et hollandaises aux Antilles entre 1712 et 1714.

La paix d'Utrecht le contraint au repos. Il meurt le 21 janvier 1740.

5.- ENCADREMENT

COMMANDANT (CDT).....

COMMANDANT EN SECOND (CSD).....

Chef du Service ENERGIE-PROPULSION/SECURITE
(CSEP/SECU)
.....

Chef du Groupement OPERATIONS (CGO).....

Chef du Service MISSILES/ARTILLERIE (ART1)
.....

Chef du Service DETECTION (DET1).....

Chef du Service TRANSMISSIONS (TRANS).....

Chef du Service CONDUITE DU NAVIRE (CDN)
.....

Chef du Service ARMES SOUS-MARINES (ASM)
.....

Adjoint PROTECTION DEFENSE (PRODEF).....

Chef du Service COMMISSARIAT (CMA).....

Chef du Service SANTE (SANTE).....

Officier des Sports

Officier Conseil

Officier Guide

Capitaine d'Armes

6.- REPERAGE DES LOCAUX

La coque est divisée en dix-sept tranches séparées par seize cloisons étanches. Une lettre est attribuée à chaque tranche (de A à Q) en commençant par l'avant.

Chaque local est repéré par une lettre (correspondant à la tranche où il se situe) suivie de trois ou quatre chiffres.

Le dernier chiffre donne la position par rapport à l'axe :

- 0 = dans l'axe;
- chiffre impair = à tribord (droite), le chiffre étant d'autant plus important que le local est en abord et séparé de l'axe par d'autres locaux;
- chiffre pair = à babord.

L'avant-dernier chiffre donne la position par rapport à l'avant de la tranche. Il peut être 1, 2, 3 ou 4, selon que le local est séparé de la cloison avant par, respectivement, zéro, 1, 2 ou 3 locaux.

Le premier chiffre - ou la paire de chiffres commençant par un zéro s'il y a quatre chiffres après la lettre - donne la position en altitude :

- 3 = doubles fonds
- 2 = fonds
- 1 = faux pont
- 0 = pont principal
- 01 = premier pont
- 02 = première plateforme
- 03 = deuxième plateforme
- 04 = troisième plateforme
- 05 = quatrième plateforme

7.- SECURITE

Le FEU est le pire ennemi du navire. Il importe donc que les règles de sécurité soient observées. En particulier :

- ne fumez pas dans les endroits interdits;
 - respectez les ordres diffusés par le P.C.
- Sécurité;
- ne touchez pas aux installations électriques;
 - ne faites pas de branchements de fortune;
 - ne jetez pas vos mégots ailleurs que dans les cendriers.

Le bateau recèle de nombreux **PIEGES** :

- méfiez-vous des surbaux, des barrots, des portes étanches : ne courez pas, levez les genoux, baissez la tête!
- méfiez-vous des aussières sous tension : tenez-vous dans l'angle inoffensif;
- méfiez-vous des appareils de levage.

Le bateau doit être **ETANCHE**. Respectez scrupuleusement la situation d'étanchéité en vigueur.

Chaque porte possède un "arlequin" marqué de six chiffres (0 à 5) correspondant aux différentes situations d'étanchéité. Chacun des chiffres est associé à un carré de couleur :

- le rouge signifie qu'il est interdit d'ouvrir (il faut contacter le P.C. Sécurité pour lui demander son accord);
- le jaune signifie que le passage est toléré à condition que l'on ferme derrière soi;
- le vert libère le passage et la position de l'accès.

SOYEZ ATTENTIFS AUX ODEURS (BRULE), AUX BRUITS (ECOULEMENT, GRESILLEMENT).

N'HESITEZ JAMAIS A ALERTER LE

P.C. SECURITE : TÉL. 208

8.- ROLES

Les grandes activités du bord sont organisées avec la totalité ou une fraction de l'équipage. La fraction peut être une bordée (moitié), un tiers, une demie-bordée (quart), une division (sixième), ou une équipe pour des activités particulières.

Les bordées sont nommées Tribord (impair) et Babord (pair). Le 1er tiers est tout entier dans la bordée Tribord. Le 2ème tiers est tout entier dans la bordée Babord. Le 3ème tiers se partage entre les deux bordées.

Les demies-bordées sont nommées A, B, C, et D. A et B forment la bordée Tribord, C et D la bordée Babord.

Les divisions enfin sont numérotées de 1 à 6. La 1ère et la 5ème forment le 1er tiers. La 2ème et la 4ème le 2ème tiers. La 3ème et la 6ème le 3ème tiers.

Fractionnement :

Bordées	!	Td	!	Bd	!
Tiers	!	1er	!	3ème	!
Demies-bordées	!	A	!	B	!
Divisions	!	1ère	!	5ème	!

Votre numéro de rôle contient une lettre suivie de trois chiffres suivis (éventuellement) d'une lettre.

La lettre indique votre demie-bordée. Le premier chiffre indique votre division. Les deux chiffres suivants indiquent votre spécialité. La dernière lettre indique le grade.

Au vu de votre numéro de rôle, vous savez désormais dans quelle fraction de l'équipage vous êtes. Vous saurez être concerné quand on fera appel à votre fraction ou votre équipe. Le recueil des rôles vous sera commenté par votre Chef de Groupe. Il indique quelles fonctions incombent au titulaire de votre numéro.

9.- VIE PRATIQUE

REPAS..... Cafétaria (rampe de distribution)

COURRIER..... Agence postale 1031
(ouverture annoncée par diffusion)

ACHATS COURANTS..... Coopérative 1033
(règlement au comptant)

COIFFEUR..... Salon de coiffure 1022
(inscription au BSI)

LAVAGE DU LINGE..... Buanderie G013
(tout le linge doit être marqué, ramassage par poste)

CORDONNIER/TAILLEUR..... Adjudant de Compagnie
(rendez-vous auprès des organismes extérieurs)

PROBLEMES SOCIAUX..... Officier Conseil

PROBLEMES ADMINISTRATIFS..... Adjudant de Cie
(rendez-vous avec Bureaux Administratif ou Militaire)

INFORMATION.... Feuille de service, tableaux d'affichage.

VOUS DEVEZ LIRE LA FEUILLE DE SERVICE

VOUS AVEZ INTERET A LIRE CES TABLEAUX

D'AFFICHAGE

10. - PERMISSIONS

- Vous serez de service un jour sur trois ou quatre.
- Quand vous n'êtes pas de service vous pouvez sortir de 17H00 à 07H30 en semaine.
- Le port de la tenue civile est autorisé pour les permissionnaires sur les trajets poste - extérieur du bord et réciproquement.
- Le régime des permissions est le suivant :
 - pour les appelés, VSL ou engagés de moins de 2 ans : 16 jours la première année,
04 jours par mois la 2ème année,
sans que le total ne dépasse 45 jours dans l'année.
- Les majorations sont les suivantes :
 - 10 jours d'embarquement
 - + 10 jours pour les VSL
 - + 04 jours suite à une Préparation Militaire.
- Les engagés bénéficient de 4 jours par mois dans la limite de 45 jours par an.
- Vous pouvez également obtenir des permissions supplémentaires en cas d'évènement familial (naissance, décès), d'évènement à caractère médical, ou social (ex : déménagement) et à

- l'occasion de certaines missions.
- Des permissions de faveur, 72 heures, jours de récompense, peuvent être également accordées.

ATTENTION :

SI VOUS NE POUVEZ RALLIER LE BORD A L'ISSUE
D'UNE PERMISSION, PREVEZ LE BORD ET
L'AUTORITE LA PLUS PROCHE DE VOTRE DOMICILE
(GENDARMERIE).

11.- RECOMMANDATIONS

Vous devez le salut :

- au pavillon de jour comme de nuit,
- à vos supérieurs, lors de votre première rencontre de la journée avec eux.

Vous ne devez pas fumer :

- dans les embarcations,
- aux postes de manoeuvre et de combat,
- en franchissant la coupée,
- en-dessous du pont principal en dehors des postes,
- dans les locaux interdits (affichettes).

Vous devez passer par la voie hiérarchique :

- pour les autorisations,
- pour les réclamations.

Vous devez vous plier aux exigences de la vie collective :

- soyez propre,
- respectez les lieux de vie en commun.

Vous devez respecter le matériel :

- c'est vous qui le payez...

12.- SPORTS - LOISIRS

Une séance de sport est tenue chaque jour, à la mer comme au mouillage, pour une fraction de l'équipage.

Si vous pratiquez un sport, dites le au moniteur. Il faut une autorisation pour pratiquer dans un club civil.

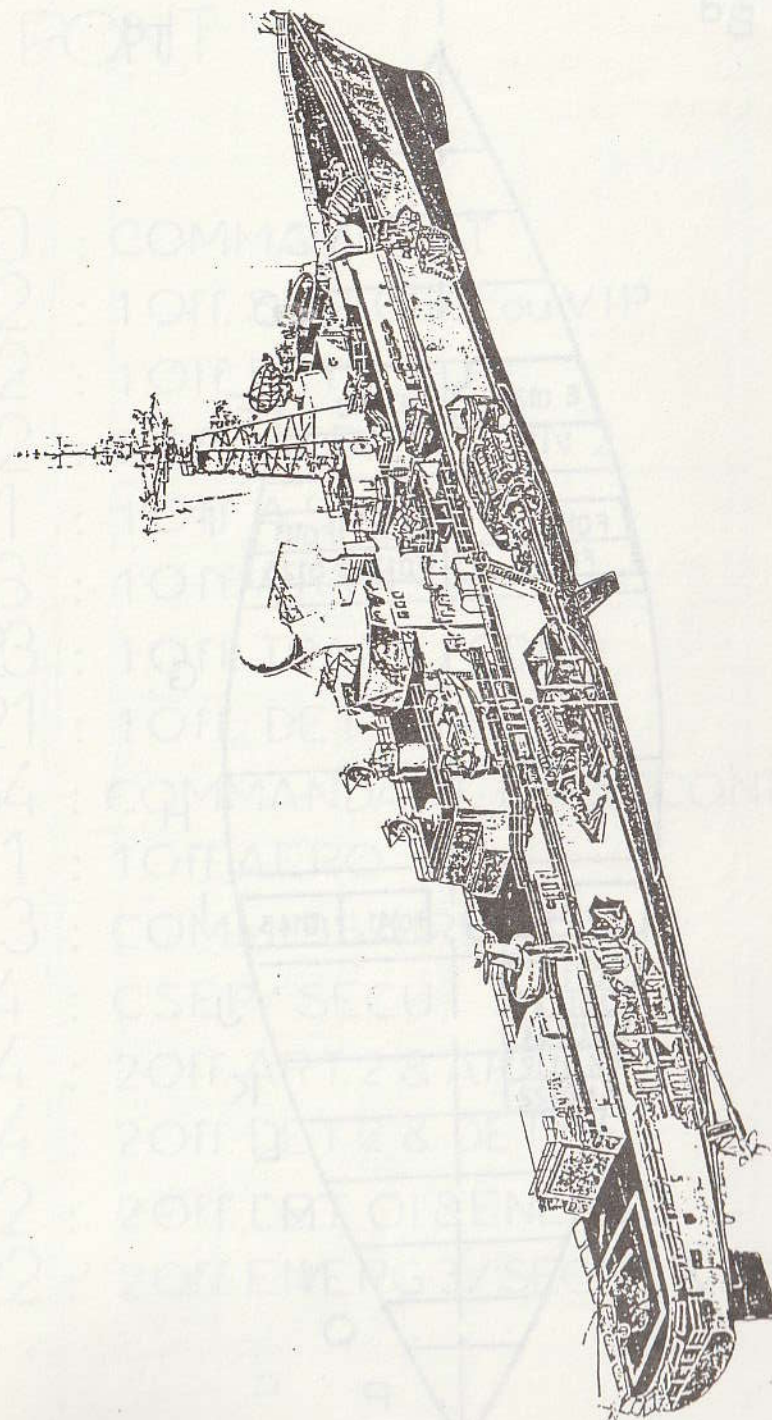
La télévision diffuse un film chaque soir à la mer. "RADIO CASSARD" vous divertira pendant les traversées.

13.- NUMEROS DE TELEPHONE - ADRESSES

P.C. SECU
STANDARD
PASSERELLE
BUREAU DES MOUVEMENTS
B.S.I.
BUR. ADMINISTRATIF - BUR. MILITAIRE
INFIRMERIE
CARRÉ DES OFFICIERS

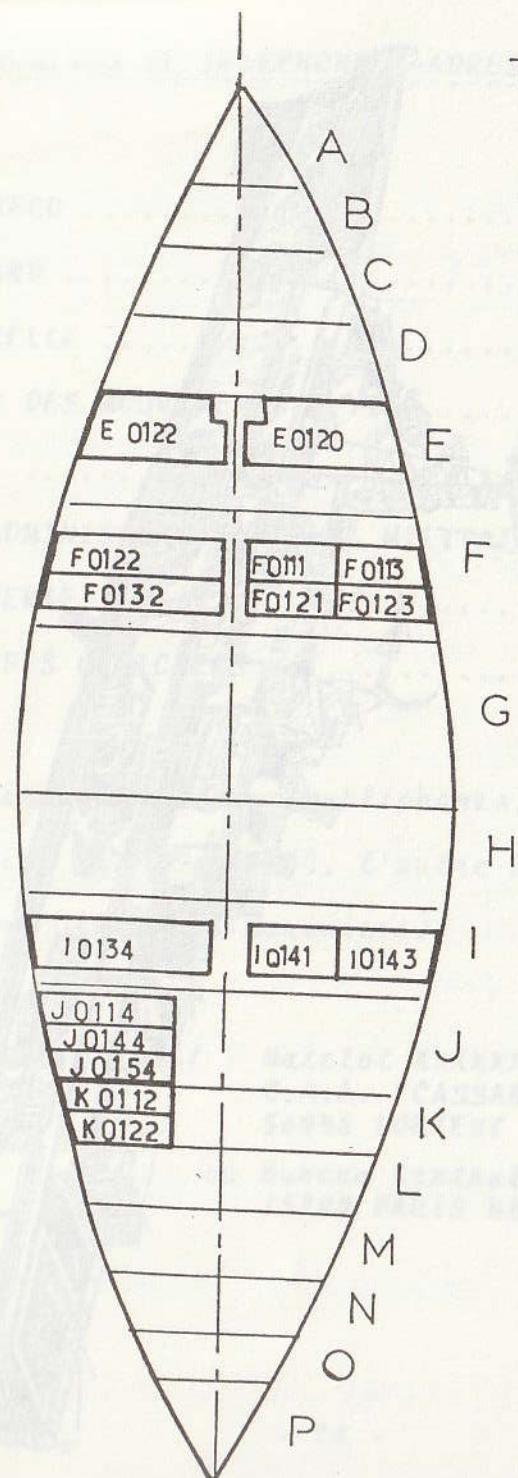
Vous disposez de deux publiphones, l'un à proximité du P.C. TELEC, l'autre à proximité du Carré Officiers-Mariniers.

Votre adresse est : **Matelot XXXXXX**
C.A.A. "CASSARD"
56998 LORIENT NAVAL
ou **Bureau Central Naval**
75200 PARIS NAVAL

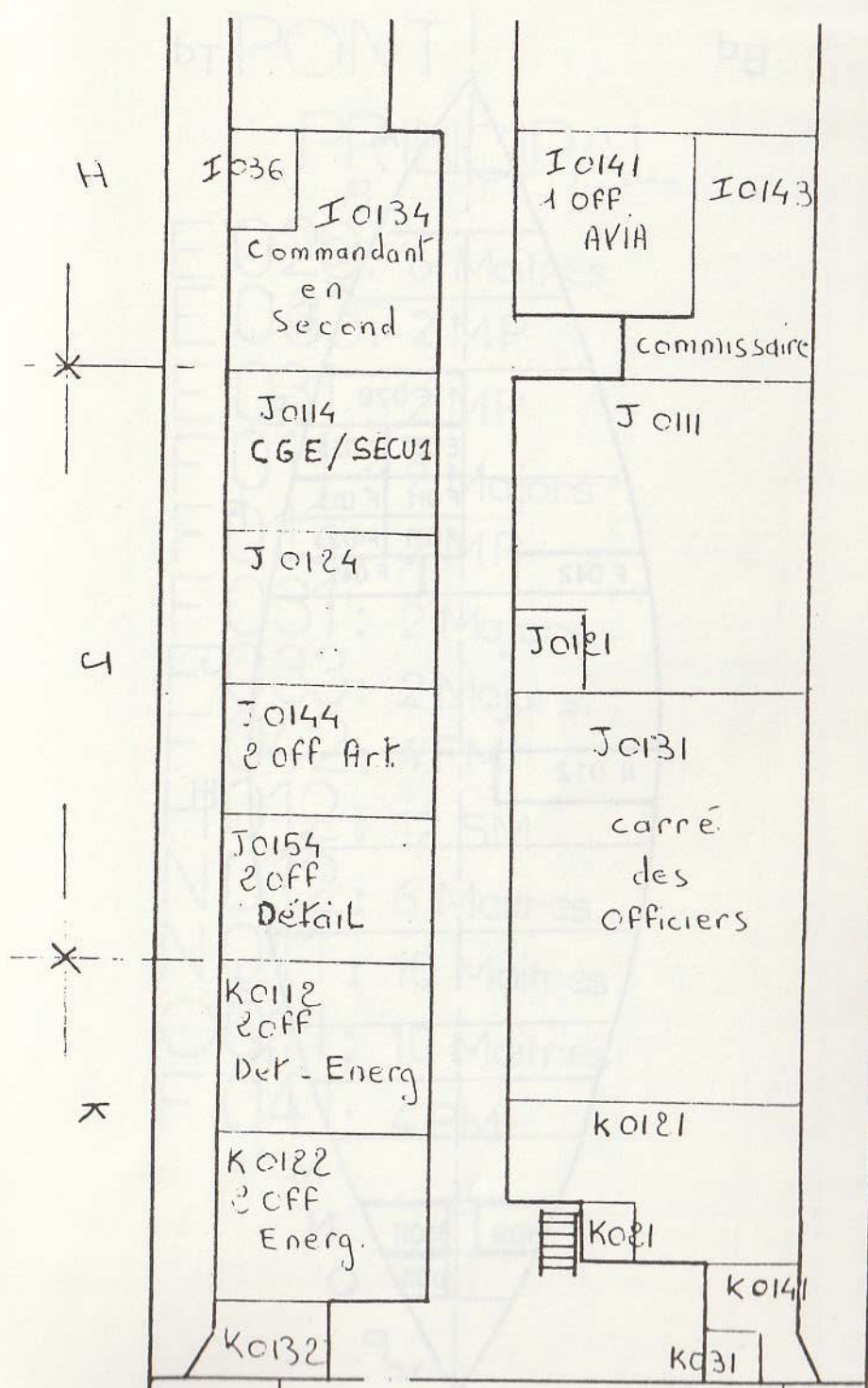
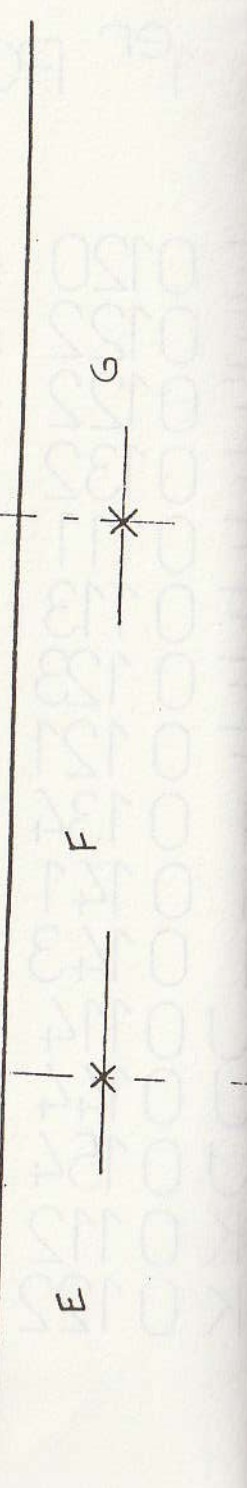
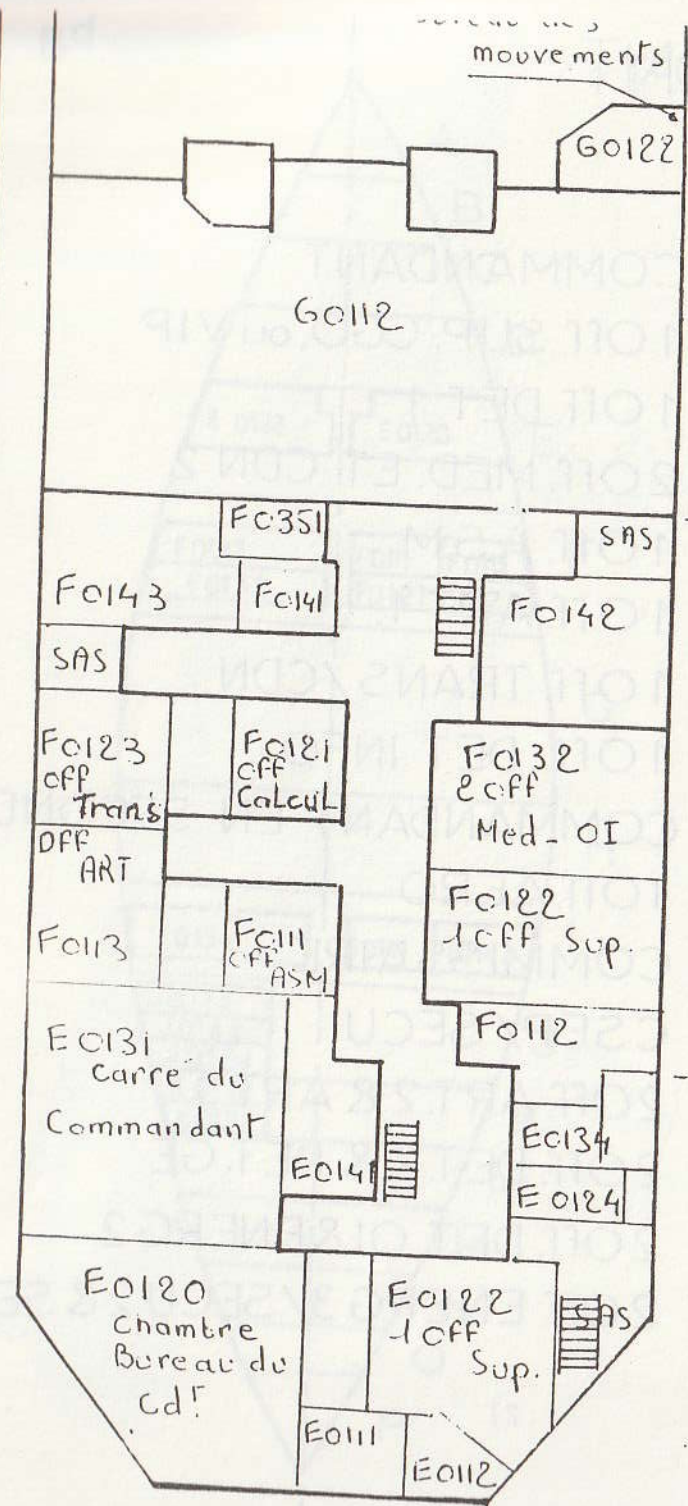


Bd

Td

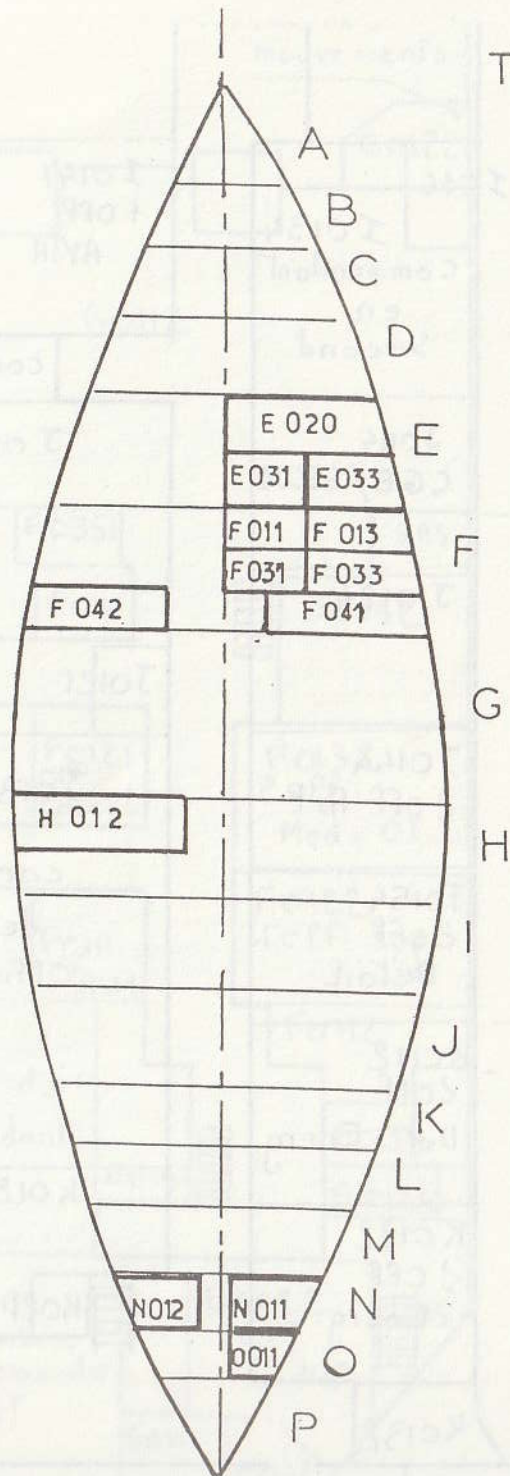
1^{er} PONT

- E 0120 : COMMANDANT
 E 0122 : 1 Off. SUP. CGO. ou VIP
 F 0122 : 1 Off. DET 1
 F 0132 : 2 Off. MED. ET CDN 2
 F 0111 : 1 Off. A.S.M
 F 0113 : 1 Off. ART 1.
 F 0123 : 1 Off. TRANS / CDN
 F 0121 : 1 Off. DET INFO
 I 0134 : COMMANDANT EN SECOND
 I 0141 : 1 Off. AERO
 I 0143 : COMMISSAIRE
 J 0114 : CSEP/ SECU
 J 0144 : 2 Off. ART. 2 & ART. 3
 J 0154 : 2 Off. DET. 2 & DET. GE
 K 0112 : 2 Off. DET OI & ENERG 2
 K 0122 : 2 Off. ENERG 3 / SECU 2 & SECU 3



Bd

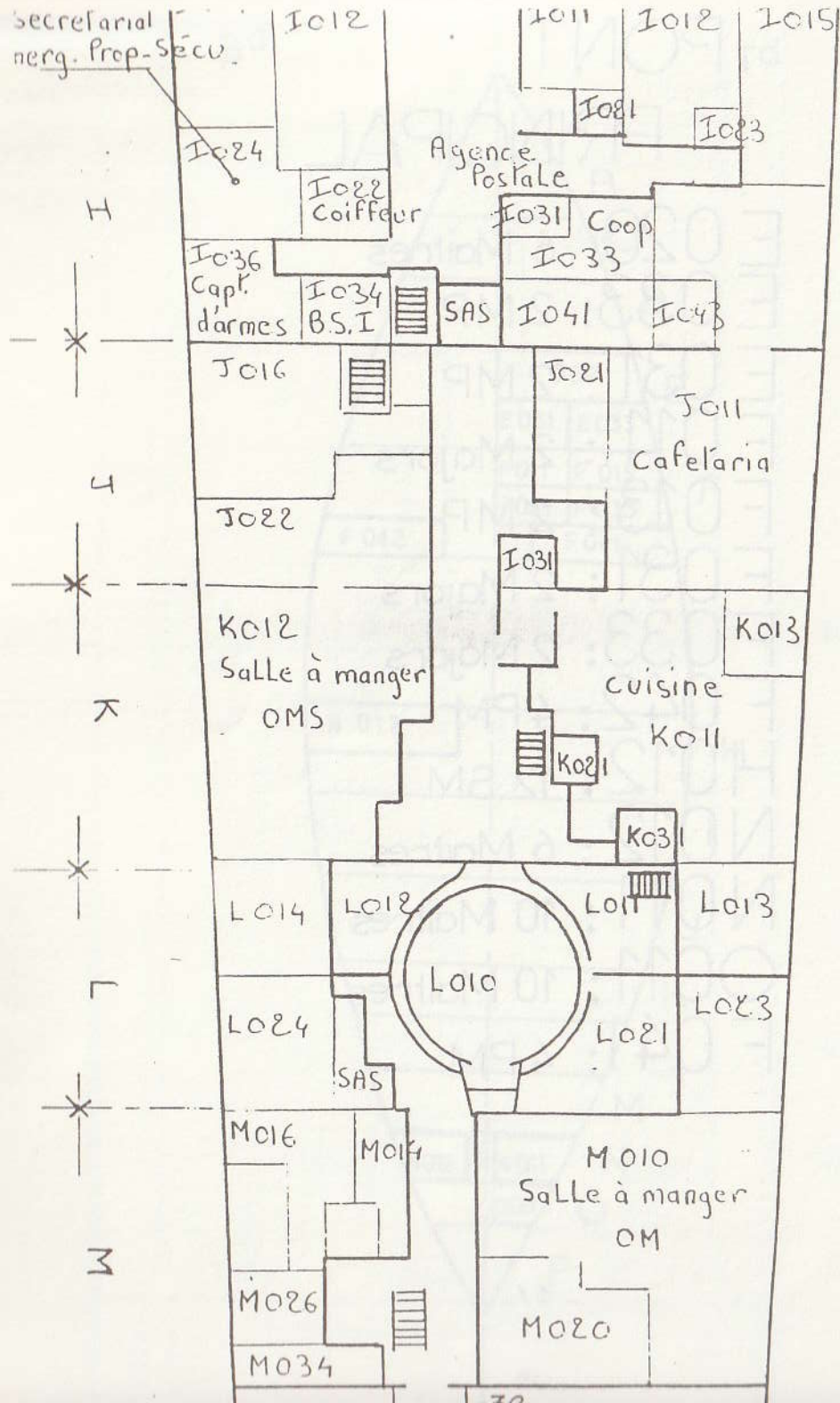
Td



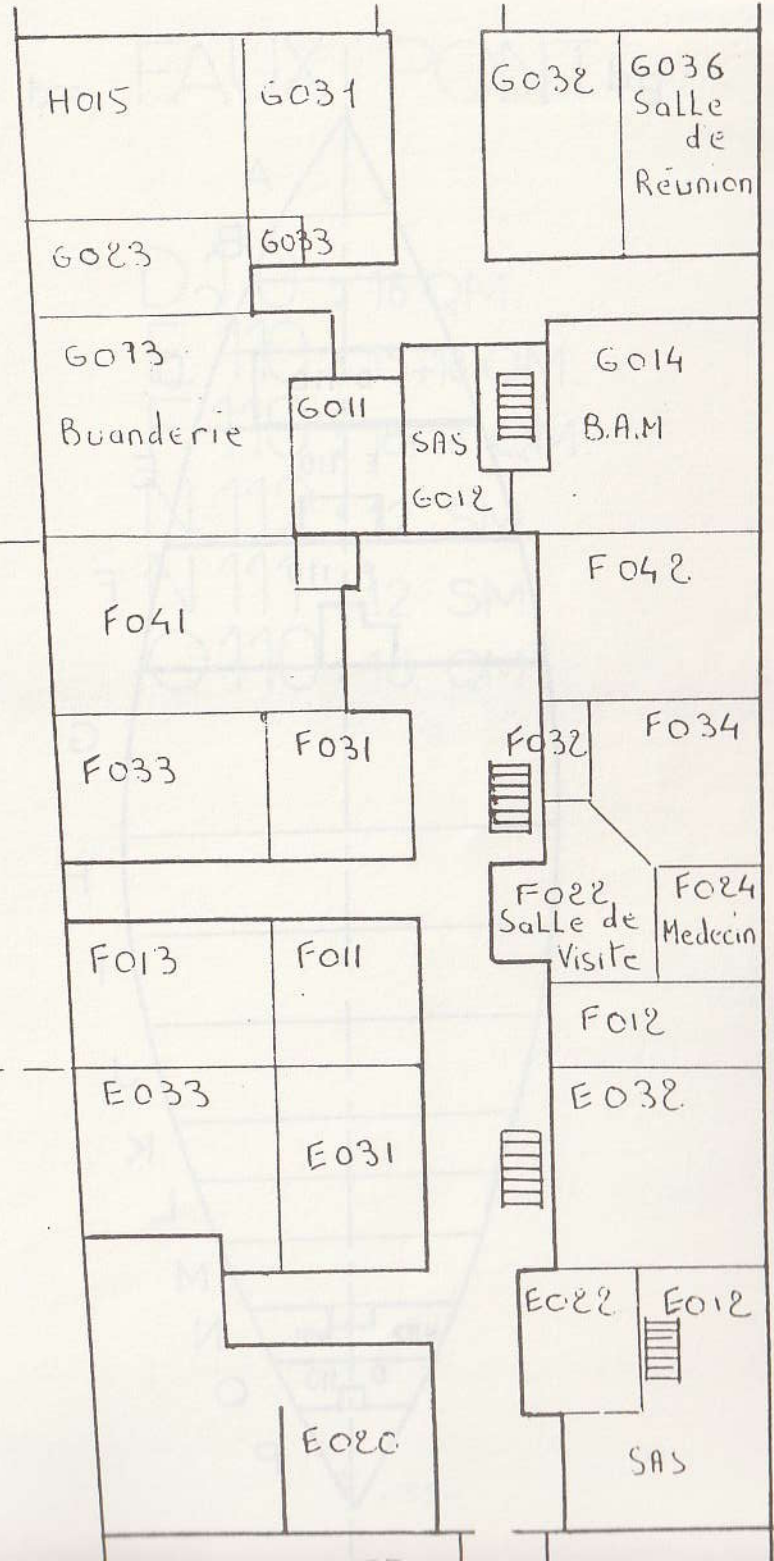
PONT PRINCIPAL

E 020: 6 Maitres
 E 033: 2 MP
 E 031 : 2 MP
 F 011 : 2 Majors
 F 013 : 2 MP
 F 031: 2 Majors
 F 033: 2 Majors
 F 042: 4 PM
 H 012: 12 SM
 N 012: 6 Maitres
 N 011: 10 Maitres
 O 011: 10 Maitres
 F 041: 4 PM

Secretariat
nerg. Prop-Sécv.



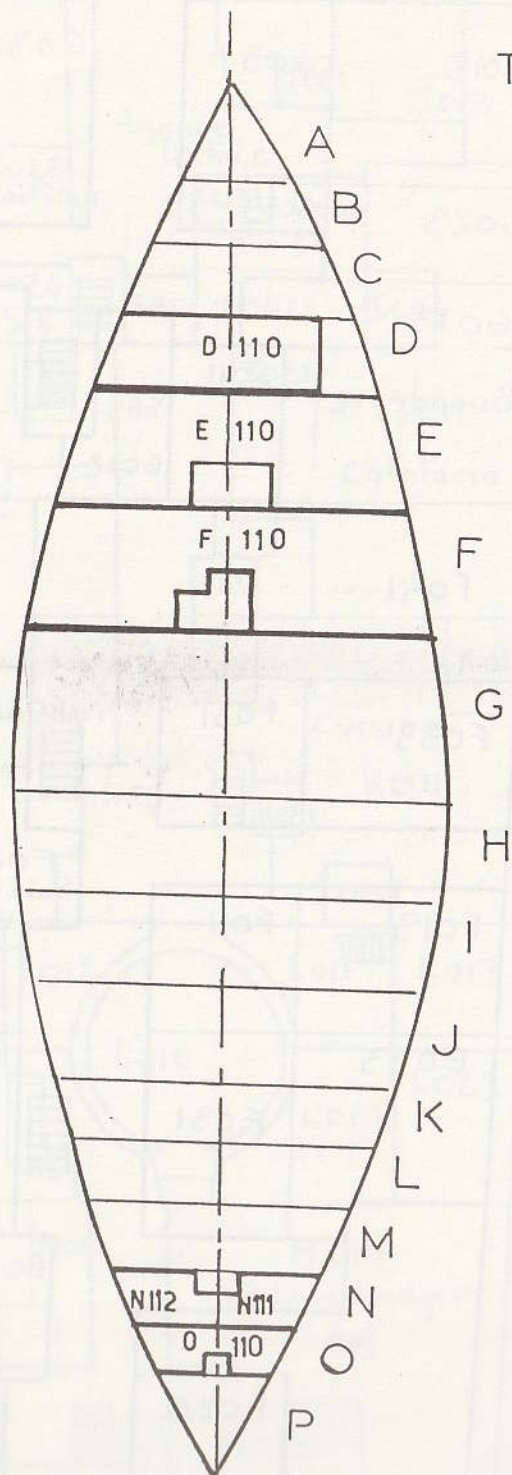
Pent Principal



Pent Principal

Bd

Td



FAUX PONT

D 110 : 18 QM.

E 110 : 15+18 QM.

F 110 : 18+18 QM.

N 112 : 12 SM.

N 111 : 12 SM.

O 110 : 18 QM.